

DECLARATION SUR Les Elections municipales et législatives sans violences au Cameroun en 2007

Les signataires de la présente déclaration

Considérant :

- Le décret N° 73/658 du 22 octobre 1973 réglementant l'importation, les ventes, le transfert, la détention des armes à feu et des munitions au Cameroun;
- La loi de N° 97/21, relative aux compagnies privées de sécurité;
- La loi du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale
- La loi N° 96/06 du 18 janvier 1996 portant amendement de la constitution du 2 juin 1972
- La loi N° 2000/016 du 19 décembre 2000 instituant l'Observatoire national des élections (Onel)
- La loi N° 2000/015 du 19 décembre 2000 relative au financement des partis politiques
- Le décret N° 2001/306 du 8 Octobre 2001 portant application de la loi No. 2000/16 du 19 décembre 2000 créant l'Onel
- Le décret N° 2001/397 du 20 décembre 2001 relatif à la composition et au fonctionnement des démembrements provinciaux et locaux de l'Onel
- La loi N° 2003/015 du 22 décembre 2003 portant amendement de la loi N° 2000/016 relative à l'Onel
- Le pacte International relatif aux droits civils et politiques et son protocole facultatif ratifié par le Cameroun le 21 juin 1984

Nous, membres du réseau d'action camerounais contre les armes légères (CANSa), membre accrédité du réseau international d'action contre les armes légères (IANSa), avons observé avec beaucoup d'attention et d'indignation qu'au cours des précédentes élections, des armes à feu circulant entre les mains des particuliers, des troupes armées, des forces de l'ordre, ont quelque fois été utilisées maladroitement pour justifier les violences, les traitements inhumains et dégradants et toutes sortes de violations des droits de l'homme

Rappelant que la violence par les armes à feu impose un coût humain inestimable au Cameroun, par la mort, les dommages et intimidation de toute nature;

Rappelant aussi que la violence par les armes avant, pendant et après les élections a émaillé les récentes consultations électorales au Cameroun, perturbant ainsi le processus démocratique et entravant la bonne gouvernance depuis 1992

Rappelant particulièrement la violence qui a troublé les élections présidentielles de 1992 dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bertoua, Douala, Kumbo...etc ; les élections municipales de 1996 à Douala, Limbé et Kumba ainsi que les élections législatives de 1997 et 2002 dans

les localités de Balikumbat et dans beaucoup d'autres régions du Cameroun, sans oublier l'élection présidentielle de 2004

Notant que l'insécurité et l'intimidation pendant les élections compromettent le droit de vote

Notant que le Conseil interparlementaire de l'Union Interparlementaire (IPU), reconnaît dans sa déclaration de 1994 sur les critères pour des élections libres et justes, que les Etats ont une responsabilité de s'assurer 'que les électeurs peuvent exercer leurs votes librement, sans crainte ou intimidation'.

Notant également que l'observatoire national des élections (Onel) est responsable d'assurer des élections libres et justes, et que cette tâche serait facilitée si les élections étaient sans violence et sans armes

Nous demandons instamment au gouvernement, aux partis politiques et à la société civile d'initier des actions pertinentes pour s'assurer que le double scrutin municipal et législatif de juillet 2007 soit exempt de toutes violences et d'usage des armes légères :

A ce titre, nous recommandons que :

- le gouvernement et les partis politiques soient activement investis pour des élections libérées de toutes violences
- les armes à feu soient interdites dans tous les bureaux de vote. Par conséquent tout individu portant une arme à moins de 300 mètres d'un bureau de vote soit considéré comme en infraction et soit arrêté par les forces de l'ordre. Cette mesure devrait s'appliquer à chaque citoyen, sans exception.
- le gouvernement soutienne la présente campagne publique pour décourager le port et utilisation d'armes pendant le processus électoral, y compris la période de campagne, du scrutin et de la proclamation des résultats.

Fait à Yaoundé, le 18 juillet 2007

Les Signataires

Cameroon Youths and Students Forum for Peace (CAMYOSFOP)
Ecumenical Service for Peace (SeP)
Trauma Centre
Catholic Justice and Peace Commission
Ecole Instrument de Paix
Women in Alternative Action (WAA)
Network for Human Rights and Development
World Dynamic for Young People (WDYP)
Cameroon Youth Confederation (CYC)
The Post Newspaper
Post Magazine
Eden Newspaper
Agages

NGALIM Eugene N
Dupleix Kuenzob
Peter Kum Che
Prof. Titi Nwel
Catherine Moto Ze
Kwachu Justine
Peter Esoka
Tchoumkeu Alice
Tonteh Walters
Kini Nsom
Clovis Atata
Ngalame Elias
Nkolo Ayissi Ernest